



LETTRE D'INFORMATION

CFE-CGC Ile-de-France

N°18 – avril 2025



EDITORIAL

Le Baromètre interne France Travail, qu'en faire ?

La Qualité de Vie au Travail (QVT) est une préoccupation centrale pour notre entreprise. Parmi les initiatives mises en place pour évaluer et améliorer la QVT, le BI (anciennement BIPE) occupe une place de choix. Ce questionnaire, bien que facultatif, est un moyen pour chacun d'entre nous de s'exprimer sur ses conditions de travail. Cependant, son efficacité est souvent remise en question.

L'une des principales critiques adressées au BI concerne sa construction. Les champs d'enquête et la formulation de certaines questions ne permettent pas toujours aux répondants d'exprimer leurs exactes préoccupations. De même, en focalisant trop de questions sur le manager de proximité notamment, on passe peut-être à côté d'un ressenti authentique. Un questionnaire coconstruit avec un panel représentatif des agents serait sans doute plus pertinent.

Les résultats du BI peuvent conduire à la mise en place d'ateliers, pour les agences ou directions les plus en difficulté, avec des succès variables. Certains ont pu véritablement améliorer les conditions de travail. C'est dans cette perspective que le BI prend toute son importance. La qualité du suivi des résultats est un facteur déterminant. S'il est déficient, les efforts de chacun et la confiance dans le dispositif en seront atteints.

Malgré ses imperfections, le BI représente une opportunité unique de dialogue entre agents et managers. Il permet de partager des informations que certains ignorent peut-être, favorisant ainsi une meilleure compréhension mutuelle.

A nous tous, managers, agents, de signaler ses déficiences et de contribuer à son amélioration.

A LA UNE

Redéploiement à venir des agents France Travail pour accompagner les allocataires du RSA



Lors d'une conférence de presse le vendredi 31 janvier 2025, Thibaut Guilluy (TG) a déclaré qu'en 2025, le chômage va avoir tendance à augmenter. Selon lui, cela nécessite d'accélérer la transformation de France Travail pour gagner en efficacité. L'accompagnement des DE et des entreprises ainsi que l'optimisation du potentiel d'emploi doivent être maximisés.

Le mois de janvier 2025 a été marqué par la mise en œuvre des principales mesures de la loi « pour le Plein Emploi ». Au 31 janvier, France Travail estime que 130 000 jeunes et 900 à 950 000 allocataires du RSA ont été nouvellement inscrits dans le cadre de cette réforme.

Il faut aussi prendre en compte les capacités des différents acteurs, selon Thibaut Guilluy, les DE pouvant être orientés après inscription vers France Travail, les départements, etc... La question se pose des limites capacitaires de ces partenaires, et de la charge supplémentaire potentielle pour FT, qui reste dans l'obligation de suivre les DE sans solution. Il n'y a plus qu'à espérer que la mobilisation de nos solutions structurantes et des prestataires retenus dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour l'Offre de Repérage et de Remobilisation (O2R) sera suffisante...

Notre DG annonce aussi que **1000 à 1200 agents vont être redéployés d'ici fin 2025 pour assurer l'accompagnement intensif de 180 000 DE supplémentaires**. En Ile-de-France, cela représente 31 000 accompagnements intensifs supplémentaires. Ils seront « couverts » par la création de nouveaux portefeuilles « FSE innovants » et l'augmentation de la taille des portefeuilles CEJ. Le redéploiement de certains effectifs est prévu, via l'augmentation de la taille des portefeuilles CEJ, la suppression des portefeuilles MET. Une des conséquences est l'augmentation non évaluée, mais vraisemblablement importante, de la taille des portefeuilles des MSA guidées et suivies.

L'établissement n'ayant pas réussi à nous rassurer sur, notamment, la charge de travail et le bon accompagnement QVT de la « déclinaison des principes de l'accompagnement intensif » lors de la présentation en CSE, les élus dont la CFE-CGC ont voté une expertise que nous vous enverrons sur demande.

PARTENAIRES SOCIAUX

Assurance chômage : l'Unedic ne peut engager son désendettement à cause des décisions de l'Etat



Lors de la diffusion le mercredi 19 février 2025 des dernières prévisions financières, l'Unedic annonce une paralysie de son désendettement. En cause, les ponctions de l'Etat pour financer les politiques de l'Emploi et de formation, y compris une partie du financement de France Travail. Cette situation s'est d'ailleurs aggravée avec la conjoncture actuelle.

La dette devrait atteindre près de 60 milliards d'euros d'ici deux ans. Cette situation est le résultat conjoint d'une ponction de plus en plus importante de l'Etat et d'une baisse des recettes. Or le régime est construit pour être contracyclique : il doit aller mieux quand la conjoncture est plus favorable pour jouer un rôle d'amortisseur social en période de conjoncture défavorable. Or actuellement, ce cycle vertueux est bloqué pour les raisons précédemment évoquées.



SYNDICAT DES
TECHNICIENS,
AGENTS DE MAÎTRISE,
CADRES

CFE-CGC Métiers de l'Emploi Ile-de-France



ETUDES & STATS

Regard des cadres,
managers et employeurs
sur le télétravail

Un bilan globalement positif pour toutes les parties prenantes, mais encore des interrogations sur ses modalités d'application.

Les cadres, managers et entreprises dressent un bilan positif du télétravail. Deux tiers des cadres du privé travaillent désormais régulièrement à distance, c'est-à-dire au moins un jour par semaine, une tendance ancrée depuis la crise sanitaire.

Le télétravail s'est intégré aux pratiques professionnelles : 75% des cadres adaptent leurs jours de télétravail à leurs missions. 69% estiment que les pratiques managériales ont su évoluer pour s'y adapter. Pour 70% des entreprises de plus de 250 salariés, ne pas proposer le télétravail constitue un frein pour le recrutement. (APEC Etudes)

>> <https://tinyurl.com/2jdu5nw9>

AGENDA

Vos prochains RDV avec la CFE-CGC

17 juin 2025 - webinaire
"IA : point sur les nouveautés et impact sur France Travail"

24 juin 2025 - réunion régionale CFE-CGC : moment d'échanges et de convivialité (nouvelle date !)

Vos contacts CFE-CGC en Ile-de-France

Marjorie GOETZ

Tél. : 06 18 08 90 13
marjorie.goetz@francetravail.fr
(permanence téléphonique : tous les mercredis)

Jacques MARTIN

Tél. : 06 27 27 03 18
jacques.martin@francetravail.fr
(permanence téléphonique : tous les mardis)

Prenez contact avec nous par mail, afin d'échanger et vous abonner à nos publications :
cfe-cgc.idf@francetravail.fr

CFE-CGC

Métiers de l'Emploi

Ensemble, construisons demain
>> <https://cfcgq-metiersdelemploi.fr/>

RH / CARRIERE

La Qualité de vie au Travail, un concept antinomique ?

En devenant une obligation légale, la Qualité de Vie au Travail (QVT) est devenue une question centrale pour la Direction tout comme pour les managers et l'ensemble des agents. Sur le plan légal, la QVT est régie par le Code du Travail (article L.4121-1) qui impose à l'employeur de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs... Pour cela, les entreprises doivent, entre autres, établir un DUERP, un acronyme signifiant « Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels ». Ce document évalue les risques professionnels et sert à mettre en place des actions de prévention. Le CSE est également partie prenante de cette démarche sur les questions de santé, sécurité et conditions de travail, via la Commission santé, sécurité et conditions de travail (C2SCT).

La direction régionale IDF ouvre enfin la réalisation des DUERP des agences aux représentants de proximité, en coopération avec les directeurs d'agence/de service. N'hésitez pas à en réclamer la présentation en réunion de service, ni à nous remonter vos questions et situations afin que nous puissions vous accompagner au mieux le cas échéant.

PARTENARIAT

Aider l'agriculture à se projeter dans l'avenir



Une convention de partenariat a été signée entre la Mutualité sociale agricole (MSA) et France Travail, le 26 février 2025, lors du salon de l'agriculture. Elle doit aider l'agriculture à se projeter dans l'avenir. Au travers de cette convention, la MSA et France Travail s'engagent à mettre en avant leurs dispositifs de prévention de la désinsertion professionnelle pour les salariés en difficulté via des formations, bilans de compétences pour les

maintenir en emploi.

Sur le sujet du RSA, selon Jean-François Fruttero, président de la caisse centrale de la MSA, la convention répond à une des principales revendications concernant l'obligation de justifier de 15h00 d'activités pour bénéficier du RSA quand on est exploitant agricole. La convention prévoit, quand France Travail est le référent accompagnement, de ne pas imposer aux exploitants agricoles de réaliser 15h00 d'activités d'insertion hebdomadaires car ils œuvrent chaque jour pour développer leur exploitation. Défi à relever pour le secteur prochainement : 50% des salariés ont aujourd'hui plus de 56 ans. Et à l'horizon 2030, la moitié des agriculteurs et salariés agricoles partiront à la retraite.

Centre info, 03 mars 2025

DICO DE L'ECO

La loi de Swoboda - Fliess - Teltscher



Populaire à la fin des années 70, cette loi se base sur le concept des biorythmes (cycles physiques, émotionnels et intellectuels) et pose comme postulat que les fonctions biologiques humaines suivent des modèles prédictibles.

L'emploi du temps devrait s'adapter en fonction de nos biorythmes pour nous permettre d'être efficace. En effet, nous avons des périodes de haute et de basse énergie (pensez à vos sensations d'après le déjeuner par exemple). Toutefois, cette loi a ses détracteurs car, selon les individus, d'autres facteurs influent également sur la fatigue et l'humeur comme les saisons et la météo, les cycles hormonaux et physiologiques, etc.

HUMOUR

L'actualité de France Travail IDF en BD

